



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale et greffière trésorière, que lors d'une séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil qui aura lieu le 7 juillet 2026 à 19h, au bureau municipal situé au 10, rue de la Mairie à Saint-André-d'Argenteuil, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure #2026-008, - Lot 6 135 855, 34 rue Étienne-Robin

Permettre la construction d'un garage détaché en cour avant d'une superficie de 148 m², intégrant un logement accessoire de 60 m², et ce, contrairement aux dispositions de l'article 81 du règlement de zonage numéro 47, lesquelles n'autorisent pas l'implantation d'un garage détaché en cour avant et limitent sa superficie maximale à 110 m².

Donné à Saint-André-d'Argenteuil, ce 22 juin 2026.

Paula Knudsen, Directrice générale et greffière trésorière